



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité
et de l'environnement**

**Bureau des élections et de la réglementation
EL n° 2026-16**

**Arrêté du 12 juin 2026 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs
du 27 septembre 2026 dans le département des Bouches-du-Rhône**

Le préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 280, L. 292, R. 146 et R. 147 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département des Bouches-du-Rhône est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 147 du code électoral, le tableau des électeurs sénatoriaux annexé au présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean François Leca 13002 Marseille ou par telerecours) dans un délai de trois jours à compter de sa publication.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et accessible sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Il sera, en outre, notifié à chaque maire du département.

Fait à Marseille, le 12 juin 2026
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
Signé
Romain DELMON